



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 8 mars 2021

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de
Madame Véronique SAMSON

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 16 février 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 182 20 00009, déposée par la SAS 77320 BIOGAZ, représentée par M. Pierre-Edouard GUILLIER, pour la construction d'une unité de méthanisation agricole sur le territoire de la commune de La Ferté-Gaucher.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 4 mars 2021 pour examiner ce Permis de Construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis défavorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

La Commission estime que le caractère agricole du méthaniseur n'est pas suffisamment démontré.

Aussi, l'implantation projetée du projet porte atteinte à une zone humide avérée.

Enfin, les conditions d'accès au site sont difficilement compatibles avec les volumes d'approvisionnement envisagés sur le site.

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU